

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26055550***

Original déposé le
20 AVR. 2026
au greffe du tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

N° d'entreprise : **0849 334 671**

Nom

(en entier) : **I.T.S. HOLDING**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **5100 Jambes, Chaussée de Liège, 548****Objet de l'acte : DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE – CLOTURE DE LIQUIDATION**

Extrait de l'acte de la société anonyme dénommée « I.T.S. HOLDING » reçu par le notaire Frédéric MAGNUS exerçant sa fonction via la société à responsabilité limitée dénommée "Frédéric MAGNUS, notaire", ayant son siège à 5101 Erpent, rue du Grand Tige 11, en date du 27 mars 2026, en cours d'enregistrement.

1° Rapport justificatif de l'organe d'administration sur la proposition de dissolution de la société, établi conformément à l'article 2 :71 §2 du Code des Sociétés et des Associations ; à ce rapport est joint un état résumant la situation active et passive de la société arrêtée au 31 décembre 2025.

Rapport du réviseur d'entreprise, BDO Réviseurs d'entreprises SRL dont les bureaux sont situés à 4651 Battice, Rue Waucomont 51, représentée par Madame Catherine GRÉGOIRE, daté du 27 mars 2026, sur l'état annexé au rapport de l'organe d'administration, indiquant notamment si cet état financier reflète complètement, fidèlement et correctement la situation de la société.

2° Dissolution volontaire de la société et mise en liquidation.

3° Approbation des comptes de la liquidation, les pièces à l'appui et le rapport de l'organe d'administration.

Décision de ne pas nommer de liquidateur.

4° Clôture immédiate de la liquidation.

5° Décharge de l'administrateur.

6° Conservation des livres et documents sociaux de la société. Détermination du lieu où seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans les livres et documents de la société.

7° Pouvoirs auprès des instances administratives.

b) RESOLUTIONS

Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposées en même temps :

- expédition de l'acte avant enregistrement ;

- rapport justificatif de l'organe d'administration sur la proposition de dissolution de la société, établi conformément à l'article 2 :71 §2 du Code des Sociétés et des Associations ; à ce rapport est joint un état résumant la situation active et passive de la société arrêtée au 31 décembre 2025 ;

- rapport du réviseur d'entreprise, BDO Réviseurs d'entreprises SRL dont les bureaux sont situés à 4651 Battice, Rue Waucomont 51, représentée par Madame Catherine GRÉGOIRE, daté du 27 mars 2026, sur l'état annexé au rapport de l'organe d'administration, indiquant notamment si cet état financier reflète complètement, fidèlement et correctement la situation de la société.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/05/2026 - Annexes du Moniteur belge